

PROCÈS-VERBAL de la cent-trente-cinquième réunion de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 16 février 2021 à 9 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 11 MAI 2021

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BENOIT, Monique Professeure, Département des sciences infirmières	X		LEROUX, Mylène Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
COLLOMBAT, Thomas Professeur, Département des sciences sociales	X		MARTIN, Suzanne Chargée de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
GOUIAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables	X		ROBICHAUD, Fanny Professeure, Département des sciences infirmières	X	
GOSSELIN, Éric Professeur, Département de relations industrielles	X		ST-PIERRE, Isabelle Professeure, Département des sciences infirmières	X	
Invités	Présent	Absent	Observateurs	Présent	Absent
BEAULIEU, Judith Professeure, Département des sciences de l'éducation	X		CHÉNIER, Valérie Coordonnatrice et attachée d'admin., Décanat des études		X
COULOMBE, Gilles Coordonnateur, Département des sciences infirmières	X		CICARDA, Amélie Coordonnatrice et attachée d'admin., Décanat des études		X
GUÉRETTE, Joël Agent de recherche, Décanat des études	X		LAPOINTE, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	
HADCHITI, Roula Professeure, Département des sciences de l'éducation	X				
LEMELIN, Lucie Professeure, Département des sciences infirmières	X				
MIHALACHE, Iulia Professeure, Département d'études langagières	X				
NADON, Martine Agente de recherche, Décanat des études	X				
Présidente	Présent	Absent	Secrétaire	Présent	Absent
FORGET, Hélène Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Hélène Forget, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Cent-trente-quatrième (15 décembre 2020) réunion
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764)
4. Projet de modification des programmes de maîtrise (2260) et de DESS (2261) en sciences infirmières – infirmière praticienne spécialisée en santé mentale
5. Projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci (7101, 6083, 6442, 4083, 4442, 8083, 8442)
6. Période d'information et questions
7. Prochaine réunion (23 mars 2021)
8. Clôture de la séance

2. Procès-verbal

2.1 Cent-trente-quatrième (15 décembre 2020) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la cent-trente-quatrième (15 décembre 2020) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la cent-trente-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

3. Projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764)

La doyenne des études invite mesdames Judith Beaulieu et Roula Hadchiti, professeures au Département des sciences de l'éducation, ainsi que madame Martine Nadon, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Beaulieu mentionne d'abord qu'un sous-comité a été formé pour l'actualisation du DESS en administration scolaire. Celui-ci était composé des professeures et professeur suivants du Département des sciences de l'éducation : Andréanne Gélinas-Proulx, Roula Hadchiti, Éliane Dulude, Judith Beaulieu et François Vincent. Cette démarche d'actualisation donne suite à l'évaluation interne et externe du programme. Madame Beaulieu rappelle qu'il y avait eu consensus sur les recommandations à privilégier

pour la mise à jour du programme, notamment en ce qui concerne la redondance entre certains cours, le manque de flexibilité (cours en non-présentiel) et le manque de concertation avec les centres de services scolaires. Madame Beaulieu explique que, dans un premier temps, le sous-comité a procédé à une révision du référentiel de compétences à partir duquel il a pu réviser les objectifs, le plan de formation et les cours du programme. Le sous-comité a opté pour une formation avec une approche plus inclusive qui ne se limite pas aux notions administratives et répond aux besoins exprimés par les étudiants et les milieux. D'ailleurs, l'intitulé du programme a été modifié pour *DESS en leadership et gestion de l'éducation*. La version actualisée du programme a ensuite été présentée à différents centres de services scolaires, regroupements de direction et personnes chargées de cours afin de recueillir leurs commentaires. Ces commentaires ont été pris en compte avant de soumettre le projet au comité de programme et à l'assemblée départementale.

Madame Beaulieu résume les principaux changements apportés au programme ainsi :

- Modification de cours pour refléter la nouvelle approche plus inclusive;
- Création de nouveaux cours, notamment un cours d'introduction au programme;
- Regroupement des cours selon les différents types de leadership et de gestion;
- Offre de certains cours en mode hybride.

Un membre de la sous-commission des études enchaîne avec plusieurs questions sur le titre du programme, la moyenne cumulative exigée pour l'admission, les sigles de cours et le cours ADS6303 *Gestion des relations humaines et santé organisationnelle en éducation*. Madame Hadchiti explique qu'ils ont opté pour « gestion de l'éducation » plutôt que « gestion en éducation » dans l'intitulé du programme, car la première formulation est plus large et permet d'inclure des personnes autres que les directions d'école, comme les directions de centres de services scolaires ou des personnes intéressées par les politiques en éducation. Madame Beaulieu explique ensuite que la raison principale qui a motivé le changement de la moyenne cumulative de 3,2 à 3,0 sur 4,3 pour l'admission est le souci de demeurer compétitifs par rapport aux nombreuses autres universités qui offre le même programme. Madame Beaulieu ajoute que la suggestion de changer les sigles de cours ADS pour LGE afin de renforcer davantage la nouvelle approche du programme mérite en effet d'être creusée. Madame Hadchiti acquiesce avec une autre suggestion du membre : le terme « ressources humaines » devrait être utilisé dans le titre du cours ADS6303, tandis que l'aspect relationnel devrait être mentionné dans le contenu du cours et non dans le titre.

Un autre membre demande si du démarchage a été fait auprès de candidats potentiels et quelles sont les attentes quant au nombre d'étudiants à venir. Madame Beaulieu répond qu'elle a déjà pu constater le grand intérêt des centres de services scolaires pour le *DESS en leadership et gestion de l'éducation* lors de groupes de discussion. Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais a même affirmé qu'il allait prioriser le programme de l'UQO. L'objectif concernant les effectifs à compter de l'automne 2022 est de 15 personnes aspirant à un poste de direction d'école et 15 personnes déjà en fonction. Madame Beaulieu ajoute que le comité de programme travaille déjà avec la DCR sur les stratégies de promotion du programme.

Après avoir félicité le sous-comité d'actualisation du programme, un autre membre demande quand est prévu le référentiel de compétences du Ministère et s'il n'y a pas un danger que celui-ci entre en conflit avec le référentiel de compétences élaboré par le sous-comité. Madame Hadchiti dit ne pas avoir trop d'inquiétudes, car le sous-comité s'est inspiré de l'ancien référentiel de compétences, des dernières recherches dans le domaine et de ce qui a été fait par d'autres universités. Bref, le référentiel reflète ce qui se fait actuellement dans le domaine. Madame Beaulieu remercie le membre d'avoir soulevé l'utilisation des termes « élève » et « apprenant » dans les descriptifs de certains cours : elle va s'assurer de les réviser et de les harmoniser au besoin.

À la question d'un membre sur les modifications apportées au cours ADS6333 *Gestion des ressources financières et matérielles en éducation*, madame Hadchiti répond que le titre, les objectifs et le contenu ont été modifiés afin de refléter les compétences de leur référentiel. Toutefois, aucun contenu relatif aux notions comptables ou d'indicateurs de

performances, par exemple, n'a été ajouté. Madame Hadchiti mentionne que le cours se veut plus une initiation à ce type de notions, mais est ouverte à revoir le contenu du cours avec le comité.

Les membres de la sous-commission des études remercient mesdames Judith Beaulieu et Roula Hadchiti pour leur excellent travail et leur présentation.

Après le départ des invitées, un membre fait part de son inquiétude quant à la diminution de la moyenne cumulative exigée à l'admission qui passe de 3,2 à 3,0 sur 4,3 : est-ce que d'autres programmes vont vouloir suivre le pas pour augmenter le nombre de demandes? Est-ce que la sous-commission des études va toujours accepter ce type de modification? La doyenne des études, madame Forget, confirme qu'il s'agit d'une tendance et fait remarquer que ce type de modification ne passe pas toujours par la sous-commission des études. Elle note que cela devra faire l'objet d'une discussion à la sous-commission des études ainsi qu'à la commission des études.

Un autre membre suggère l'idée de suivre le cheminement des étudiants admis avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 et d'évaluer leur performance. Un membre confirme qu'il serait facile de suivre ces étudiants, mais ne s'inquiète pas trop pour les étudiants admis avec une moyenne cumulative de 3,0, car cela correspond à un B, tout comme la moyenne de 3,2. Un membre ajoute que la moyenne de 3,0 est adéquate, notamment si l'on tient compte du profil des candidats potentiels qui sont en grande partie des personnes qui travaillent déjà sur le terrain, qui sont « dans l'action ».

Un membre ajoute qu'il serait intéressant d'aller chercher l'expertise d'autres départements de l'UQO lorsqu'un programme comprend des cours qui abordent des notions d'autres disciplines. Madame Forget retient cette idée et la partagera avec les agents de recherche du Décanat des études qui pourront la suggérer aux comités de création ou de modification de programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764) (résolution 135-SCE-297).

4. Projet de modification des programmes de maîtrise (2260) et de DESS (2261) en sciences infirmières – infirmière praticienne spécialisée en santé mentale

Après avoir fait une brève présentation du projet, la doyenne des études accueille madame Lucie Lemelin, professeure au Département des sciences infirmières, et monsieur Gilles Coulombe, coordonnateur au Département des sciences infirmières, qui sont accompagnés de madame Martine Nadon et de monsieur Joël Guérette, agents de recherche au Décanat des études.

Madame Lemelin explique que le projet de modification du DESS et de la maîtrise en sciences infirmières IPS en santé mentale a comme point de départ la révision du programme de l'Université McGill, le partenaire médical de l'UQO pour les programmes IPS. Elle présente un document avec le plan de formation du DESS et de la maîtrise de l'UQO, ce qui permet aux sous-commissaires de voir quels cours sont offerts par l'Université McGill. Madame Lemelin ajoute que le comité de révision du DESS et de la maîtrise a aussi pris en compte ses partenaires du réseau UQ, les recommandations que l'OIIQ a acheminées à l'UQO à la suite de sa visite d'évaluation en 2019 et les commentaires des étudiants.

Madame Lemelin résume les modifications comme suit :

- Déplacement de certains cours de la maîtrise au DESS;
- Ajout de cours (fusion ou cours existants);
- Retrait des cours MSI6302 *Interventions éducatives en santé* et MED6001 *Pharmacologie*;
- Création des deux nouveaux cours suivants : MSMXXXX *Pratique infirmière avancée en santé mentale clientèle spécifique I et II*.

Un membre de la sous-commission des études formule quelques suggestions pour bonifier les descriptifs des cours pratiques et du stage de consolidation :

- Ajouter le terme « accompagner » les étudiants en plus de « encadrer » les étudiants dans les exigences de qualification à l'enseignement (EQE);
- Faire ressortir l'articulation, l'interaction entre la théorie et la pratique dans les objectifs;
- Harmoniser la formulation des objectifs et des contenus.

Madame Lemelin remercie le membre pour ses commentaires et confirme que les ajustements seront faits. Elle ajoute que d'autres modifications mineures, qui ont été soulevées par l'assemblée départementale des sciences infirmières, seront apportées à certains des descriptifs de cours avant la présentation du projet à la commission des études.

Les membres de la sous-commission des études remercient madame Lucie Lemelin et monsieur Gilles Coulombe pour leur excellent travail et leur présentation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification des programmes de maîtrise (2260) et de DESS (2261) en sciences infirmières – infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (résolution 135-SCE-298).

5. Projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci (7101, 6083, 6442, 4083, 4442, 8083, 8442)

Après une brève introduction, la doyenne des études invite madame Iulia Mihalache, professeure au Département d'études langagières, à présenter le projet.

Madame Mihalache commence sa présentation en rappelant que le projet donne suite à l'évaluation périodique des programmes de premier cycle du module des lettres : un programme principal, le baccalauréat en traduction et en rédaction, et les programmes des deux disciplines (traduction et rédaction) qui lui sont imbriqués, c'est-à-dire majeures, certificats et mineures. Elle précise que deux options avaient été proposées pour les recommandations : une option à court terme (Option A) et une option à plus long terme (Option B). C'est la première option qui a été retenue par la sous-commission des études et la commission des études. Celle-ci consiste à consolider le programme le plus attractif où l'effectif étudiant est le plus élevé (baccalauréat) ainsi que les programmes qui lui sont imbriqués. Madame Mihalache ajoute que le baccalauréat est le seul programme reconnu par l'ordre professionnel (OTTIAQ). Elle rappelle aussi les 6 recommandations retenues :

- 1) Baccalauréat en traduction et en rédaction sans cheminement principal ni concentration.
- 2) Description des programmes, objectifs et conditions d'admission à revoir, sauf pour la mineure en traduction professionnelle qui ne serait plus offerte.
- 3) Tronc commun pour les programmes imbriqués au baccalauréat.
- 4) Revue de l'équilibre entre pratique et théorie dans les cours et l'ajout de stages.
- 5) À une étape ultérieure : offre d'un programme court d'initiation à l'interprétation communautaire (9 crédits) qui serait à développer en partenariat avec d'autres modules.
- 6) Ajout de nouvelles langues, et ce, compte tenu de l'internationalisation des savoirs.

Madame Mihalache résume ensuite les modifications qui ont été apportées en lien avec chacune des recommandations :

Recommandation 1

- Le plan de formation révisé du baccalauréat comprend un seul cheminement et aucune concentration.

Recommandation 2

- La description, les objectifs et les conditions d'admission de l'ensemble des programmes ont été révisés et mis à jour;
- Actuellement, l'admission aux programmes de baccalauréat, de majeures et de certificats se fait notamment sur la base d'un examen d'admission. Pour les programmes en traduction, environ 50% des candidats sont rejetés, car l'examen est trop difficile. C'est d'autant plus vrai pour les candidats internationaux, parce que l'examen comprend des références culturelles canadiennes qu'ils ne maîtrisent pas. L'on propose donc de faire l'admission sur études de dossier en fonction des relevés de notes et d'une lettre d'intérêt.
- Ouverture des admissions aux trimestres d'hiver pour les programmes de baccalauréat et de majeures.

Recommandation 3

- La liste des cours obligatoires et optionnels a été revue afin d'avoir un tronc commun pour tous les programmes et d'éviter des cours offerts en supervision : mise à jour de contenus et de titres, création, fusion et suppression de cours.
- Ouverture de certains cours aux étudiants d'autres programmes de l'UQO, aux étudiants libres et aux auditeurs.

Recommandation 4

- Ajout d'un stage obligatoire de 3 crédits au trimestre 5;
- Possibilité de faire 2 stages optionnels aux trimestres 4 et 6 : le stage du trimestre 6 s'adresse aux étudiants en fin de parcours qui participe au programme de mentorat de l'OTTIAQ.

Recommandation 5

- Même si l'offre d'un programme court d'initiation à l'interprétation communautaire se fera lors d'une étape ultérieure, deux cours optionnels ont déjà été créés pour l'interprétation en milieu social : *Introduction à l'interprétation communautaire* et *Terminologie médicale pour les interprètes communautaires*.

Recommandation 6

- Ajout d'un cours obligatoire de traduction du français vers l'anglais;
- Ajout d'un cours obligatoire d'initiation à la traduction de l'espagnol au français;
- Ajout de nouveaux cours en anglais avancé, qui peuvent aussi être suivis par d'autres étudiants de l'UQO;
- Ajout de cours optionnels de langues étrangères.

Un membre de la sous-commission des études amorce la période de questions en demandant à madame Mihalache si elle s'est intéressée à ce qui se fait à l'Université d'Ottawa en traduction et si elle croit que les programmes de traduction souffrent à cause des nouvelles technologies. Le membre ajoute que l'offre d'un programme en interprétation communautaire est une avenue très intéressante, notamment au Québec où ce type de formation est peu développé. Le membre formule aussi deux suggestions : 1) Utiliser davantage les programmes de certificat pour attirer les étudiants vers le baccalauréat et 2) Offrir un cours de lecture de textes en anglais pour attirer les étudiants d'autres programmes.

Madame Mihalache répond qu'elle connaît bien les programmes de traduction de l'Université d'Ottawa, étant elle-même une diplômée de cet établissement, mais qu'une collaboration n'est pas envisagée, car l'Université d'Ottawa est le principal compétiteur de l'UQO. Elle ajoute que, par ailleurs, l'Université d'Ottawa éprouve aussi des problèmes de recrutement en traduction à l'heure actuelle. En ce qui concerne la traduction automatique, madame Mihalache ne la voit pas nécessaire comme une menace : la machine ne pourra jamais atteindre le niveau de l'humain. Elle croit que la traduction augmentée doit servir le traducteur pour augmenter la qualité de son travail et ses compétences. En complément au commentaire du membre, madame Mihalache mentionne que l'OTTIAQ se penche

actuellement la question de l'interprétation communautaire. L'UQO pourrait donc être une pionnière dans le domaine. Elle mentionne ensuite que des certificats sont déjà offerts et qu'il y a, en effet, certains étudiants qui poursuivent ensuite au baccalauréat. Toutefois, d'autres personnes choisissent de s'en tenir à un certificat parce qu'elles occupent déjà un poste en traduction ou en rédaction. Finalement, madame Mihalache dit que la lecture de textes en anglais est déjà intégrée dans des cours existants qui sont aussi suivis par des étudiants d'autres programmes.

Un autre membre confirme le besoin d'interprètes en milieu communautaire et salue cette initiative. Cette même personne demande ensuite comment les étudiants d'autres programmes qui souhaitent s'inscrire à un cours de langue – par exemple le cours de grammaire avancée en anglais – peuvent savoir s'ils ont le niveau exigé. Le membre suggère d'ajouter de l'information à ce sujet dans les descriptifs de cours. Madame Mihalache explique que lorsqu'un étudiant d'un autre programme souhaite suivre un cours de langue qui est plus avancé que le niveau élémentaire, le module des lettres communique avec la ressource enseignante du cours qui s'occupe ensuite de faire passer un test à l'étudiant.

En réponse à la question d'un autre membre, madame Mihalache explique que le comité de modification a choisi de donner le statut obligatoire au cours de traduction de l'espagnol au français, car l'ajout d'une langue étrangère dans le programme de baccalauréat est l'une des recommandations issues de l'évaluation. Elle explique que les étudiants qui n'ont pas de base en espagnol devront suivre, comme cours d'enrichissement, le cours d'espagnol élémentaire et/ou le cours d'espagnol intermédiaire au(x) trimestre(s) 2 et/ou 3 avant de s'inscrire au cours de traduction de l'espagnol au français qui est offert au trimestre 4. Elle ajoute que le cours d'espagnol intermédiaire permettra en effet à l'étudiant de suivre et réussir le cours de traduction de l'espagnol au français, car ce dernier est un cours d'introduction seulement.

Un membre fait plusieurs recommandations afin de bonifier le projet :

- Harmoniser les titres de cours : certains sont en français, d'autres en anglais et un en espagnol;
- Uniformiser le titre d'un des cours : choisir entre Chinois élémentaire, Mandarin élémentaire ou Chinois/mandarin élémentaire;
- Utiliser l'écriture épiciène dans les descriptifs de cours;
- Bonifier les objectifs et le contenu du cours *Advanced English Grammar*;
- Reformuler les objectifs du stage obligatoire pour mettre l'accent sur l'articulation entre la théorie et la pratique.

Le membre soulève aussi sa préoccupation concernant l'ajout de plusieurs cours optionnels de langues étrangères, notamment au niveau des ressources enseignantes et du nombre d'inscriptions (cours en supervision vs cours-groupe). Madame Mihalache est d'accord avec les suggestions pour harmoniser les titres et les descriptifs de cours. Elle confirme qu'il faudra recruter des ressources enseignantes pour certains cours de langues. Elle évoque aussi la possibilité d'offrir les cours de langues étrangères en alternance.

Un autre membre de la sous-commission des études souligne que le projet de consolidation rencontre bien les recommandations. Il croit aussi que les titres de cours devraient être harmonisés. Il se demande aussi si le trimestre d'hiver 2022 est le meilleur moment pour mettre en œuvre les programmes consolidés de baccalauréat et de majeures. Selon lui, les programmes bénéficieraient d'une meilleure visibilité s'ils étaient mis en œuvre au trimestre d'automne 2022. Madame Mihalache se dit ouverte à l'ouverture des programmes modifiés à l'automne 2022. De plus, comme les descriptifs de cours sont tous en français, elle croit que la meilleure option est d'écrire aussi tous les titres de cours en français.

Un membre renchérit sur l'importance d'investir dans les ressources enseignantes au Département d'études langagières. Il souligne le potentiel des cours d'espagnol et, peut-être éventuellement, des cours de portugais : plusieurs étudiants de cycles supérieurs en sciences sociales effectuent des stages en Amérique latine. Il reprend aussi l'idée d'un cours de lecture en anglais qui pourrait intéresser des étudiants de cycles supérieurs. Selon lui, il faudrait un appui de l'UQO afin de faire la promotion interne des cours de langues

auprès des étudiants et des professeurs. Madame Mihalache mentionne qu'elle a déjà envoyé des messages à d'autres modules afin de les informer des cours de langues à venir. Elle a aussi en tête un projet pour une formation portant sur les langues et les cultures d'Amérique du Sud.

Un autre membre demande à madame Mihalache quelles sont les prévisions d'effectifs pour la nouvelle formule du baccalauréat. Il demande aussi si le comité a considéré la possibilité d'offrir des cours à distance ou en collaboration avec d'autres UQ. Madame Mihalache répond qu'il y a 3 demandes d'admission de plus que l'an dernier à la même date et que 50% des demandes d'admission proviennent de candidats étrangers. Elle ajoute que le module fera un suivi assidu auprès des étudiants pour leur inscription et qu'elle est en contact avec la DCR pour trouver des stratégies de promotion. Madame Mihalache précise que la majorité des demandes d'admission reçues sont pour le baccalauréat. Elle mentionne qu'offrir certains cours à distance pourrait aussi faciliter le recrutement de personnes chargées de cours.

La doyenne des études, madame Forget, appuie également l'idée de décloisonner l'offre de cours pour attirer des étudiants d'autres programmes et réitère l'importance de la promotion à l'interne. Dans ce même ordre d'idée, madame Mihalache mentionne qu'elle travaille sur la création de capsules pour montrer les liens qui existent entre la traduction et les autres disciplines enseignées à l'UQO. Un membre suggère alors de procéder le plus rapidement possible au changement de nom du département et du module pour favoriser la promotion des programmes révisés. Le membre ajoute qu'il serait intéressant d'analyser l'opportunité d'ouvrir des programmes au campus de Saint-Jérôme, notamment le programme court d'initiation à l'interprétation communautaire. Madame Mihalache mentionne que ce programme pourrait même être offert entièrement en ligne.

Les membres de la sous-commission des études remercient madame Mihalache pour son excellent travail et sa présentation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci (7101, 6083, 6442, 4083, 4442, 8083, 8442) (résolution 135-SCE-299).

6. Période d'information et questions diverses

La doyenne des études, madame Forget, remercie monsieur Thomas Collombat, professeur au Département des sciences sociales, pour tout le travail accompli durant son mandat à la sous-commission des études. Le mandat de monsieur Collombat se termine le 15 mars 2021.

7. Prochaine réunion et levée de l'assemblée

La prochaine réunion se tiendra le 23 mars 2021.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 11 h 40.

Original signé par :

La présidente, Hélène Forget
La secrétaire, Geneviève Cousineau